

COMMUNE

DE

Wattignies-la-Victoire

1 rue Carnot

59680

Téléphone : 03.27.67.82.16

e-Mail: mairie@wattignieslavictoire.fr

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSE

MENT

D'AVESNES

SUR HELPE

**Procès-Verbal Réunion**  
Du Conseil Municipal  
Du 12 décembre 2022 à 20h00  
*Convocation du 06/12/2022*

**Présents** : Morane BERLEMONT, Jean-Paul BLAMPAIN, Nicolas CACHEUX, Adrien DERUE, Alain DERUE, Renée LESPINASSE, Vincent QUEVALLIER, Jérémie TONDEUR

**Absent (es) non excusés (es)** : -----

**Absent (es) excusés (es)** : Pascal CARLIER, Evelyne LEDIEU, Nathalie HANCART, -----

Le conseil municipal à l'unanimité a désigné **Renée Lespinasse comme secrétaire de séance**

#### **Validation du procès-verbal du 21/11/2022**

Etant donné qu'aucune remarque n'a été apportée par les membres du Conseil Municipal, le Président et le secrétaire de séance approuvent et signent le procès-verbal du 21/11/2022

#### **Adhésion de la commune à la centrale d'achats du Syndicat Mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique**

Le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique (La fibre Numérique 59/62) développe une offre de services à destination des collectivités du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que de leurs établissements publics, dans le cadre de ses compétences en matière de Numérique. Ces services privilégient le recours au réseau public de fibre optique que le Syndicat mixte a déployé et que les EPCI ont contribué à financer, car il permet le développement d'infrastructures de qualité, sécurisées et pérennes. Pour ce faire le Syndicat mixte s'est constitué en centrale d'achats en janvier 2022, qui pourra intervenir en tant que grossiste ou intermédiaire, et qui prévoit d'offrir des services, prestations et fournitures dans les domaines suivants :

- Services numériques essentiels pour les collectivités (« Pack Mairie Connectée »),
- Prestations de vidéoprotection,
- Services de télécommunications et communications électroniques.

Le Syndicat mixte a par ailleurs lancé l'expérimentation d'un réseau public LoRa pour l'Internet des Objets.

De son côté la commune de Wattignies-la-Victoire doit faire face à la nécessaire dématérialisation de l'action publique, dans ses relations avec les citoyens, les administrations et les autres collectivités. Pour ce faire elle souhaite bénéficier de services et de matériels adaptés à ses besoins, dont l'offre « Pack Mairie Connectée » pourrait constituer le fondement idéal.

L'adhésion à la centrale d'achats du Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique permettra de bénéficier de ces services, prestations et fournitures sans avoir à lancer de consultation, en profitant des marchés qu'elle aura passés. L'acheteur qui a recours à une centrale d'achats est réputé avoir respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées.

Eu égard au périmètre de la centrale d'achats, qui couvre les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, l'économie d'échelle liée à la mutualisation des besoins permettra de bénéficier des meilleurs tarifs.

Le recours aux marchés de la centrale d'achats n'implique aucune exclusivité de commande auprès des fournisseurs de cette dernière. L'adhérent n'a aucune obligation de recourir aux marchés qui n'ont pas été spécifiquement conclus pour lui et à sa demande par la centrale d'achats.

Par ailleurs en ce qui concerne plus précisément le « Pack Mairie Connectée », celui-ci ne consiste pas seulement en la fourniture de matériels et de services, mais propose en outre l'intervention du Centre de gestion de la fonction publique territoriale. Le Centre de gestion va accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de ces services et de ces matériels pour leur bonne appropriation et la meilleure adaptation aux besoins de la commune. De plus il est à noter que cette opération bénéficie d'un cofinancement européen, qui permet de réduire le reste à charge pour la commune.

**Vu** les articles L 2113-2 et suivants du code de la commande publique ;

**Vu** la convention d'adhésion à la centrale d'achats de La Fibre Numérique 59/62 ;

**Vu** le projet de convention tripartite entre la commune de Wattignies-la-Victoire, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord et le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique ;

**Considérant** l'intérêt que pourrait représenter le recours aux marchés passés par la centrale d'achats de La Fibre Numérique 59/62 en matière de services numériques, pour l'économie des ressources de la commune en matière de passation des marchés publics, pour le bénéfice de l'expertise apportée par le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique et le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord, et pour l'amélioration des tarifs que permet la mutualisation des achats ;

**Après avoir entendu le rapporteur,  
Sur proposition du Maire,  
Le Conseil municipal à :  
08 voix pour  
00 voix contre  
00 abstention**

**Article 1 : DECIDE** de l'adhésion de la commune de Wattignies-la-Victoire à la centrale d'achats du Syndicat Mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique [au titre des prestations, services et fournitures que ladite centrale d'achats pourra offrir en matière de services numériques],

**Article 2 : APPROUVE** le projet de convention tripartite entre la commune de Wattignies-la-Victoire, le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord et le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique, relatif à l'opération « Pack Mairie Connectée »,

**Article 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'adhésion de la commune à la centrale d'achats du Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique, et notamment la convention d'adhésion à la centrale d'achats,

**Article 4 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'opération « Pack Mairie Connectée », et notamment la convention tripartite entre la commune, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale et le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique.

---

### **Subvention de l'Etat 2023**

Monsieur le Maire expose :

Certains travaux prévus en 2023 par la commission travaux de la commune, peuvent bénéficier de fonds. Le projet qui pourrait être présenté est le suivant :

Travaux de mise aux normes « Eclairage sécurité » de l'Eglise pour un montant de : 5 023.00€ HT soit 6 027.60€ TTC

Monsieur le Maire indique que cette opération pourrait prétendre au soutien financier de l'Etat en 2023.

Le Conseil municipal,

Vu l'article L 2334-33 du Code Général des collectivités territoriales,

Considérant que ce programme communal peut prétendre au soutien financier de l'Etat en 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide

Article unique : de solliciter une subvention de l'Etat en 2023 au taux de 80% pour l'opération suivante :

Travaux de mise aux normes « Eclairage sécurité » de l'Eglise pour un montant de : 5 023.00€ HT soit 6 027.60€ TTC

---

### **Devis Rue Ballant**

Présentation du retour des deux premiers devis reçus en mairie. Le conseil municipal est en attente du dernier devis pour se prononcer. ....

---

### **Lave-vaisselle (la Wattégnienne)**

L'association la Wattégnienne est toujours en attente de la décision d'attribution de la subvention demandée dont l'achat. ....

---

### **Devis Armoire réfrigérée**

Monsieur le Maire présente deux devis qu'il a reçus. La décision sera prise ultérieurement.....

---

### **Devis Alimentation lave-vaisselle et armoire réfrigérée**

Monsieur le Maire présente un devis qu'il a reçu de l'entreprise Jouannot. Le conseil municipal accepte le devis d'un montant total TTC de 1316€ si l'installation du lave-vaisselle et de l'armoire réfrigérée est validée .....

---

### **Sèche-mains à la salle des fêtes**

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas de sèche-mains dans les toilettes de la salle des fêtes. Le conseil municipal accepte l'installation de distributeurs papier à la salle des fêtes. ....

**Elagage de 3 bouleaux et 1 noyer rue Carnot**

---

Monsieur le Maire présente un devis qu'il a reçu pour ces travaux. Le conseil municipal souhaite réaliser les travaux en régie avec location d'une nacelle. Monsieur le Maire est chargé de chiffrer la location de nacelles .....

.....

**Informations diverses**

---

Les membres du conseil se sont organisés sur la préparation de la cérémonie des vœux 2023 qui aura lieu le vendredi 13 janvier 2023 à 19h.

.....

.....

Le Président,  
.....

Le secrétaire,  
.....